



CONSEIL MUNICIPAL N°8/2018
DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Compte rendu

12 JUILLET 2018
COMMUNE DE GRAND BOURGTHEROULDE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Le jeudi 12 juillet 2018 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni à l'hôtel de ville lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Vincent MARTIN, Maire, en date du vendredi 06 juillet 2018,

Présents : 23

Mesdames et Messieurs Vincent MARTIN, Didier PARIN, Daniel HUE Myriam FERLIN, Josette VALLEE, Erick POISSON, Stéphane LECLERC, Florence GUIMBARD, Thierry JARDEL, Nelly HARDY, Gérard SWERTVAEGER, Jacques DESPOIS, Françoise RENARD, Gervais NICOUÉ, Philippe MARIE, Aude de la CONTE, Isabelle BRUN-DOBAT, Laetitia DOUVILLE, Benjamin PICARD, Céline MANAC'H, Pierre PONTY, Isabelle BOUTTIER et Emmanuel ALLIGIER.

Absents excusés : 6

Mesdames Muriel QUENOT, Mélanie ARGENTIN, Myriam LEGRAND, Sylvie BAUDOIN, Messieurs Jacques AUVARD et Christophe DESCHAMPS.

Pouvoirs : 4

Madame Mélanie ARGENTIN a donné pouvoir à Monsieur Vincent MARTIN.

Madame Muriel QUENOT a donné pouvoir à Madame Myriam FERLIN.

Monsieur Christophe DESCHAMPS a donné pouvoir à Madame Isabelle BOUTTIER.

Madame Myriam LEGRAND a donné pouvoir à Monsieur Pierre PONTY.

Nomination des secrétaires de séance : 4

Mesdames Myriam FERLIN et Josette VALLEE, Messieurs Erick POISSON et Philippe MARIE.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 26 juin 2018 à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 26 juin 2018.

Nomination des secrétaires de séance.

- 1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.
- 2- Délibération autorisant la société de promotion FEI à déposer un permis de construire sur la parcelle cadastrée AN 55, sise à l'angle de la rue du Neubourg et du Chemin de la Mésangère.
- 3- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017.
- 4- Remerciements des associations.
- 5- Questions diverses.

Arrivée de Madame Isabelle Brun Dobat à 20h40.

1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de la délibération en date du 05/10/2017 :

- il a signé la promesse d'achat d'une parcelle de terrain de 6 000m² à prendre sur la parcelle cadastrée AI 3, il précise que la vente s'effectuera chez Maître Aublé, notaire à Grand Bourgtheroulde.
- Il a signé les procès-verbaux de réception avec réserves des lots VRD et espaces verts du Clos du Bourg.

2- Délibération autorisant la société de promotion FEI à déposer un permis de construire sur la parcelle cadastrée AN 55, sise à l'angle de la rue du Neubourg et du Chemin de la Mésangère.

Vu l'article R423-1 du code de l'Urbanisme,

Vu la demande formulée par la société de promotion France Europe Immobilier,

Monsieur le Maire explique que depuis novembre 2017, différentes réunions avec les professionnels de santé ainsi qu'avec les communes de Bosroumois et Saint Ouen du Tilleul ont été organisées pour connaître les besoins de tous et les projets de chacun. Afin d'affiner ce projet encore au stade Avant-Projet Sommaire, il faut définir le nombre de m² et passer au stade Avant-Projet Détaillé.

Madame Isabelle Bouttier demande si les praticiens déjà en place sont concernés ou s'il s'agit uniquement de nouveaux professionnels, des spécialistes, par exemple. La pharmacie est-elle concernée par ce projet.

Monsieur le Maire répond que tous les professionnels de santé de la commune ont été consultés. Il rappelle qu'aucune démarche particulière de recherche n'est faite par la commune. D'autres personnes intéressées sont venues également se rattacher au projet,

notamment des habitants de la commune exerçant ailleurs mais souhaitant s'installer à Grand Bourgtheroulde. L'idée est de vendre le terrain, mais de conserver le parking. C'est une transaction en forme de vente en état futur d'achèvement.

Madame Isabelle Bouttier demande si la commune souhaite attirer des professionnels et si des aides de la commune sont susceptibles d'être attribuées pour leur implantation.

Monsieur le Maire explique l'Agence Régionale de la Santé gère directement ce type de dossier. Le rôle de la commune est, ici, d'être un facilitateur, ce sera une transaction du professionnel constructeur vers les professionnels de santé. Cette délibération doit permettre aux architectes de travailler, d'avancer les contacts entre le promoteur et les professionnels et de gagner 2 mois dans la gestion de ce dossier.

Monsieur le Maire explique que le projet de création d'une maison de santé est en cours de finalisation, les praticiens ont sélectionné un des promoteurs consultés sur le projet. Il s'agit de la société FEI qui propose un projet.

Afin de pouvoir démarcher les praticiens et de déposer un permis de construire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la société de promotion à déposer un permis de construire valant démolition et division.

Le dossier sera présenté lors d'une commission urbanisme.

3- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017.

Monsieur le Maire explique que c'est la 1^{ère} année d'exercice du budget assainissement. Ce rapport doit fournir un certain nombre d'informations, le prix TTC 2.32€ du m3, par exemple. C'est un travail en commun avec le SERPN, prestataire pour l'assainissement collectif. Il précise également que le diagnostic du système d'assainissement mené par la société EGIS est en cours et que des tests de fumée sous pression, pour vérifier l'étanchéité du réseau sont effectués. La fin de ce dossier est prévue cette année. Ce rapport doit être voté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice budgétaire.

Vu le rapport annexé,

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.

213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

DECIDER de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDER de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDER de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

4- Remerciements des associations.

Monsieur le Maire rapporte les remerciements reçus :

- de l'association Tuiles Poteries Briques du Roumois remercie la municipalité pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement.
- Du Moto Club du Roumois remercie la municipalité pour la subvention accordée pour l'organisation du tour motos de la fête patronale.
- La Croix Rouge délégation locale de Pont-Audemer remercie la municipalité pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement.
- Mme Karine Perche, directrice, et les élèves de l'école élémentaire du Tilleul Lambert remercie la municipalité pour le don d'un tableau triptyque.
- Le Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure remercie la municipalité pour le versement d'une subvention cette année, pour deux élèves de Grand Bourgtheroulde.
- L'écurie région Elbeuf remercie la municipalité pour le passage du rallye des cent Margelles sur le territoire communal, le 29 juillet prochain.
- Les formateurs remercient la municipalité pour les repas offerts lors de leurs interventions à l'école élémentaire.

5- Questions diverses.

Monsieur Didier Parin donne rendez-vous à tous dimanche pour la finale de la coupe du monde de football.

Monsieur Pierre Ponty demande pourquoi il s'agit d'un Conseil Municipal extraordinaire.

Monsieur le Maire dit qu'il est extraordinaire, car il n'était pas prévu dans le planning initialement transmis, il s'agit simplement de gagner 2 mois de négociation pour le promoteur de la Maison de santé.

Madame Isabelle Brun Dobat exprime ses inquiétudes vis-à-vis de l'organisation du défilé motos de la fête patronale. Il ne s'agit plus d'un petit défilé ni d'une petite fête de campagne. Elle s'inquiète des comportements agressifs et dangereux des spectateurs et des motards. Pour elle, le service de sécurité ne peut plus être fait par des simples élus ou des bénévoles.

Monsieur le Maire explique que c'est sa 1^{ère} présence au carrefour tricolore, heureusement, il a eu du renfort. Mais il y a un vrai problème avec le périmètre de sécurité du feu d'artifice qui est très contraignant. Il faudra effectivement demander de l'aide et demander un nombre maximum limite de motos. Mais il est difficile de diminuer les flux de toutes les activités du samedi soir.

Madame Myriam Ferlin confirme la tension qui a dû être supportée par les élus et bénévoles chargés de la sécurité, tension générée par l'attitude de certains spectateurs, forains, motards.

Madame Laetitia Douville a aussi constaté que certains motards donnaient un mauvais exemple pour les enfants et que certains spectateurs avaient des attitudes dangereuses notamment avec les motos.

Madame Isabelle Brun Dobat ne veut plus faire de service de sécurité pour le service des motos et des commerçants.

Monsieur Jacques Despois précise que le jury du concours villes et villages fleuris est passé et que les résultats seront connus dans 15 jours.

Monsieur Gérard Swertvaeger précise que le comité départemental de fleurissement est repassé une seconde fois sur la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la gare de Thuit Hébert va bénéficier à compter de 2020 de 2 arrêts matin et soir. Il en profite pour remercier le Sénateur Hervé Maurey et la Région. Il espère avec les communes limitrophes et la métropole de Rouen, avancer sur le pôle de la halte ferroviaire, en s'appuyant sur les conclusions de l'étude de reconversion des friches menée via l'EPFN.

Il conclut en précisant que la finale de la coupe du monde de football de dimanche sera retransmise au Centre Gilbert Martin. Le rendez-vous est fixé à partir de 16h, la buvette sera assurée par l'Amicale des sapeurs-pompiers, qui organise leur bal du 13/7 au soir. Il souhaite à toutes et à tous un bon été.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 10.

Compte rendu affiché le jeudi 19 juillet 2018 à 14 heures.